

Qualité de Vie au Travail

Evolution sociétale et
Stratégie Nationale de Santé

Travaux Haute Autorité en Santé

Chargée de promouvoir l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins, la Haute Autorité de Santé a inscrit la Qualité de Vie au Travail à son programme de travail dès 2010

Les liens avérés entre qualité de vie au travail, qualité des soins et amélioration de la bientraitance ont conduit la Haute Autorité à l'intégrer comme une des dimensions de la certification V2014

Travaux Haute Autorité en Santé

Définition HAS :

La qualité de vie au travail en santé regroupe l'ensemble des actions permettant de concilier l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des établissements de santé. Ces actions permettent d'accompagner les professionnels tout en garantissant la sécurité des soins, la qualité des soins et la santé des professionnels.

Stratégie Nationale de Santé 2017

« Prendre soin de ceux
qui nous soignent »

Stratégie Nationale de Santé 2017

L'heure n'est plus à la mise en place d'un nouveau plan. Il convient de passer à une nouvelle étape et de ***repenser dans sa globalité la qualité de vie au travail, pour la placer au cœur de nos organisations*** et en faire un fondement indispensable à l'atteinte des objectifs de l'hôpital, en termes de qualité des soins et de performance sociale. (extrait du discours M. TOURAINE, le 05/12/2016)

Stratégie Nationale de Santé 2017

Définition SNS :

La qualité de vie au travail, c'est être attentif à la qualité des relations sociales et professionnelles, au contenu du travail, à son organisation, aux possibilités de parcours professionnel offertes à chacun et à la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Stratégie Nationale de Santé 2017

Définition SNS :

Développer la qualité de vie au travail, c'est donc améliorer le quotidien des personnes, c'est leur redonner la fierté du travail bien fait, ce qui permet in fine de renforcer la qualité de la prise en charge des patients.

Stratégie Nationale de Santé 2017

Le 1^o volet concernant les professionnels médicaux et non-médicaux exerçant en établissement sanitaires et médico-sociaux (présentation le 5 décembre 2016) articulé en 3 axes.

Stratégie Nationale de Santé 2017

AXE II – AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS AU QUOTIDIEN

Engagement 5 – Placer la qualité de vie au travail au cœur du dialogue et des politiques sociales

Engagement 6 - Redonner plus de place à l'écoute, à l'expression et aux initiatives individuelles ou collectives au sein des équipes

Engagement 7 - Favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle

Stratégie Nationale de Santé 2017

AXE III – ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS AU CHANGEMENT ET AMÉLIORER LA DÉTECTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Engagement 8 - Accompagner le changement et sensibiliser l'ensemble des professionnels à la qualité de vie au travail

Engagement 9 – Mieux accompagner les cadres dans leurs activités de management

Engagement 10 - Détecter et prendre en charge les risques psychosociaux

Stratégie Nationale de Santé 2017

Le 2^o volet concernant les professionnels exerçant en ambulatoire (présentation le 21 mars 2017) articulé en 3 axes

Stratégie Nationale de Santé 2017

AXE I – AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE

Engagement 1 – Une volonté d'amélioration des conditions d'exercice portée au niveau national

Action 1 - Intégrer la dimension ambulatoire à la mission nationale qualité de vie au travail

Colloque ANACT-DGOS-HAS 11 septembre 2017

La qualité de vie au travail au
service de la qualité des soins
« Expérimenter, c'est imaginer »

Colloque ANACT-DGOS-HAS 11 septembre 2017

Extrait du discours d'Agnès BUZYN :
« J'ai demandé que la gouvernance de la stratégie nationale de la qualité de vie au travail soit revue afin d'être renforcée :

Colloque ANACT-DGOS-HAS 11 septembre 2017

- Mise en place d'un observatoire porté par l'ANACT, la HAS et la DGOS et réunissant les experts du domaine.

Colloque ANACT-DGOS-HAS 11 septembre 2017

- Mise en place d'une mission de médiation montera en charge progressivement, à l'échelle nationale et régionale, en lien notamment avec les ARS et les professionnels concernés.

Colloque ANACT-DGOS-HAS 11 septembre 2017

- Révision des orientations nationales de la formation continue de la fonction publique hospitalière pour 2018 et du développement professionnel continu pour permettre aux professionnels d'intégrer la question de la qualité de vie au travail dans leur pratique professionnelle. »

Groupe de travail national QVT 1° décembre 2017

Ce groupe de travail composé des administrations centrales, des caisses, des agences de l'Etat, des collectivités locales et des Agences Régionales de Santé (ARS) ainsi que des partenaires sociaux (fédérations d'employeurs et organisations syndicales de salariés), se donne pour objectifs principaux de :

Groupe de travail national QVT 1° décembre 2017

- Promouvoir et généraliser des démarches de qualité de vie au travail dans les EHPAD et les établissements du champ du handicap, sur l'ensemble du territoire, en réfléchissant notamment sur les outils les plus pertinents et en capitalisant sur les expériences inspirantes déjà engagées ;

Groupe de travail national QVT 1° décembre 2017

- Mobiliser les branches professionnelles du secteur sur l'appropriation de ces démarches notamment par le biais de la formation continue de leurs équipes ;
- Favoriser le développement de la négociation professionnelle sur ces thématiques.

Groupe de travail national QVT 1° décembre 2017

Le groupe de travail mènera ses travaux jusqu'à la fin du premier trimestre 2018 et aboutira à la production d'un document partagé sur les enjeux, les outils et leviers ainsi que les initiatives inspirantes visant à améliorer la qualité de vie au travail dans ces établissements

Stratégie Nationale de Santé 2018-2022

La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 a été adoptée officiellement par le gouvernement fin décembre 2017 à l'issue d'un processus de concertation avec les acteurs de la santé et les autres ministères concernés (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère des Outre-Mer...).

Stratégie Nationale de Santé 2018-2022

3° AXE :

GARANTIR LA QUALITÉ, LA SÉCURITÉ
ET LA PERTINENCE DES PRISES EN
CHARGE À CHAQUE ÉTAPE DU
PARCOURS DE SANTÉ

Stratégie Nationale de Santé 2018-2022

PRENDRE SOIN DE CEUX QUI SOIGNENT

- Améliorer la qualité de vie au travail des professionnels de santé

La santé et le bien-être des professionnels de santé ont un impact direct sur la qualité du service rendu, et donc sur l'état de santé de la population.

Stratégie Nationale de Santé 2018-2022

- Renforcer les équipes de santé au travail dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, et développer leur formation sur les enjeux de promotion de la santé et du bien-être au travail
- Mettre en place des méthodes de management favorables à la qualité de vie au travail, et notamment renforcer l'écoute et le sens donné au travail, développer le travail en équipe et valoriser l'engagement, l'expression et l'initiative des équipes médicales et soignantes

Stratégie Nationale de Santé 2018-2022

- Accompagner les professionnels de santé et médicosociaux et les salariés de particuliers employeurs dans l'évolution des organisations afin d'améliorer la qualité de vie au travail
- Poursuivre les efforts déployés pour améliorer l'environnement et les conditions de travail des professionnels au quotidien, y compris leur sécurité d'exercice

Grand Age et Autonomie : feuille de route du 30 mai 2018

Présentation le 30 mai 2018, de la feuille de route de la Ministre de la Santé, Agnès BUZYN pour faire face aux besoins et attentes des personnes âgées, de leur famille et des professionnels du secteur et repenser la façon dont les personnes âgées sont accompagnées et intégrées à la société.

Grand Age et Autonomie : feuille de route du 30 mai 2018

Soutenir les professionnels :

L'engagement et le professionnalisme des personnels travaillant auprès des personnes âgées doivent être valorisés et soutenus.

Grand Age et Autonomie : feuille de route du 30 mai 2018

Pour cela, il s'agit à la fois d'agir sur la qualité de vie au travail en établissement comme à domicile et d'adapter leurs formations :

La commission Qualité de vie au travail installée fin 2017 (groupe de travail QVT) a proposé un plan d'actions qui mobilisera **16 millions d'euros** pour l'amélioration des locaux, la formation au management de l'encadrement, l'acquisition de matériels soulageant les personnels...